

COMMUNE DE SORNAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SESSION ORDINAIRE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2023 A 18H00

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2023

Présents : Jean-François LOGE, Geneviève ORLIANGE, Paul BELLENGER, Danièle CHAUSSADE, Alexandra COIFFARD, Joelle DEZALY, Isabelle MICHELON-NATTERO, Gisèle PASQUET et Joel PETIT.

Absents excusés : Valentin PAILLARD, (Pouvoir à M. Paul BELLENGER), Anna GAILLARD (Pouvoir à Mme Geneviève ORLIANGE) Martine GIOUX (Pouvoir à Mme Alexandra COIFFARD).

Secrétaire de séance : M. Paul BELLENGER.

ORDRE DU JOUR

1/ REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023

- Approbation du procès-verbal

2/ FINANCES – SECTION FONCTIONNEMENT

- a) Montant des cadeaux à déterminer lors du départ d'agents (Délibération retirée le 03/10/2023)
- b) Choix du mode d'attribution et du colis à offrir à nos Aînés
- c) Propositions de tarifs pour les gîtes communaux et le camping municipal
- d) Suppression des régies Gîtes communaux, Camping, Photocopies et Cantine
- e) Problématique des reprises de concessions dans l'ancien cimetière (refacturation)
- f) Autorisation pour une rétrocession de concession au cimetière
- g) Demande de subvention complémentaire : US Sornac

3/ FINANCES – SECTION INVESTISSEMENT

- h) le programme de voirie 2023 (consultation et choix de l'entreprise)
- i) l'opération city stade (plan de financement)

4/ CREATION D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN VEHICULE TAXI

- Demande n°2

5/ DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE A HAUTE CORREZE COMMUNAUTÉ

- Parcelle AB n°259 (futur lieu d'implantation de la micro-crèche) contigüe à la parcelle 257 (communale)

6/ PROPOSITIONS DE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SORNAC

- Avec le Conseil Départemental pour : la contractualisation 2023-2025 (Aides aux collectivités)
 « Corrèze Bouclier Energétique » (Groupement de commandes)
- Avec le Syndicat de la Diège pour : la rénovation de l'éclairage public (Programme 2023-2025)

7/ COMMISSIONS COMMUNALES

- Vote pour la composition des commissions

8/ COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

- Vote pour la composition des commissions

9/ INFORMATIONS

- La boucherie
- La nouvelle pharmacie

10/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande à ce que la première partie de la séance du Conseil Municipal débute par un huis-clos. Il met au vote cette proposition qui est adoptée à l'unanimité.

Suite à la rencontre avec Monsieur Antoine PRIOUX, Pharmacien, venu exposer sa proposition aux élus de Sornac à la Mairie, le 28 juin 2023, les élus de la commune de Sornac ont voté et approuvé les demandes suivantes :

- avoir l'assurance d'avoir un bail précaire d'un an renouvelable deux fois sur le bâtiment allant l'accueillir la nouvelle pharmacie, Place de l'Eglise à compter du 1er janvier 2024,
- et que le montant du loyer de cette nouvelle pharmacie soit fixé à 500 € HT par mois sachant que la rédaction du contrat de bail précaire sera vue ultérieurement.

Cet accord de principe pour la proposition de Monsieur Antoine PRIOUX est donné dans le cadre d'une future exploitation de l'officine de la pharmacie de Sornac par lui dans le nouveau bâtiment. Accord donné à l'unanimité.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	10	2	10	12	12	0	0

Le Maire demande aux élus s'ils acceptent de rajouter 3 points supplémentaires à l'ordre du jour prévu à savoir : la suppression de la régie Photocopie (1^{ER} point), la suppression de la régie Cantine (2^{ème} point) au profit de la régie unique créée Cantine Photocopies et Dons. Le 3^{ème} point porte sur un élément nouveau pour la facturation des gîtes communaux.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité l'ajout des points supplémentaires.

1/ APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL - LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juin 2023

Présents : Jean-François LOGE, Geneviève ORLIANGE, Paul BELLENGER, Valentin PAILLARD, Danièle CHAUSSADE, Alexandra COIFFARD, Joelle DEZALY, Isabelle MICHELON-NATTERO, Gisèle PASQUET et Joel PETIT.

Absentes excusées : Anna GAILLARD (Pouvoir à Mme Geneviève ORLIANGE), Martine GIOUX (Pouvoir à Mme Alexandra COIFFARD).

Secrétaire de séance : M. Paul BELLENGER.

ORDRE DU JOUR DU 13 JUIN 2023

1/ REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

- Approbation du procès-verbal

2/ RECRUTEMENT – AGENT POLYVALENT AU SERVICE TECHNIQUE

- Contrat à durée déterminée de 5 mois

3/ QUESTIONS DIVERSES

Mise au vote par le Maire du procès-verbal de la réunion du 13 juin 2023 : adopté à l'unanimité. (Anna GAILLARD est présente)

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	10	2	10	12	12	0	0

.....

2/ FINANCES – SECTION FONCTIONNEMENT

a) Montant des cadeaux à déterminer lors du départ d'agents

Cette délibération a été retirée par une délibération du Conseil Municipal du 03 octobre 2023.

b) Choix du mode d'attribution et du colis à offrir à nos Aînés

Les aînés de plus de 70 ans de la commune ayant pour résidence principale la commune de Sornac (Hors EHPAD et Centres de la Fondation) pourront recevoir un chèque cadeau d'un montant de 35 € TTC qui sera à dépenser uniquement chez les commerçants de Sornac. Ce chèque cadeau ne sera utilisable qu'une fois en totalité. Les formalités de mise en œuvre avec les commerçants et le Comptable public sont en cours de finalisation.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	9	3	9	12	12	0	0

c) Propositions de tarifs pour les gîtes communaux et le camping municipal en 2024

Une erreur sur la dernière ligne de l'encadré mentionnant la tarification des gîtes communaux :

En fait, c'est à partir de la 5^{ème} nuit que s'applique le tarif Semaine.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	9	3	9	12	12	0	0

3^{ème} point supplémentaire rajouté à l'ordre du jour :

En cas de non réservation de gîtes, il s'agit de permettre à l'agent en charge des gîtes de la commune de faire des propositions de promotions afin de maximiser les chances pour la collectivité d'avoir une location. Cette possibilité d'offrir des promotions se définirait ainsi :

Mise en place d'une promotion d'une remise de 20 à 30% sur une location d'une semaine. L'agent pourra également avoir la souplesse de permettre l'arrivée, la veille ou le départ, le lendemain pour toute réservation ferme. Pour toute mise en place l'agent proposera à son chef de service qui l'analysera et validera avec un élu référent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette possibilité qui sera ouverte à l'agent de faire des propositions.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	9	3	9	12	12	0	0

Maintien des tarifs du camping en 2024 adopté par tous.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	9	3	9	12	12	0	0

d) Suppression des régies Gîtes communaux, Camping, Photocopies et Cantine

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une régie unique de recettes et d'avances a été créée le 25 avril 2023 pour le camping et les gîtes communaux.

Il y a donc lieu de supprimer les deux régies existantes. Départ de Mme CHAUSSADE qui donne un pouvoir à M. LOGE.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	8	4	8	12	12	0	0

1^{er} et 2^{ème} point supplémentaire rajoutés à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une régie unique de recettes Cantine Copies Dons a été créée le 30 décembre 2022.

Il y a donc lieu de supprimer les deux régies existantes : Photocopies et Cantine.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	8	4	8	12	12	0	0

e) Problématique des reprises de concessions dans l'ancien cimetière (refacturation)

Lorsqu'il y a reprise de concession, cela occasionne des frais pour la remise en état en vue d'une future acquisition par un demandeur. Ces frais occasionnés : une entreprise de terrassement, de pompes funèbres, du temps de travail pour les agents communaux ne sont pas pris en compte dans la facturation remise au demandeur qui souhaite une concession dans l'ancien cimetière.

Cette problématique ne se pose pas dans le nouveau cimetière puisqu'il y a des concessions disponibles. Toute la problématique réside dans le fait que l'administré qui souhaite absolument acquérir une concession dans l'ancien cimetière, peut être amené à payer le prix des concessions et en plus une certaine somme qui tiendrait compte des dépenses effectuées par la commune pour la remise en état de ladite concession.

La sous-Préfecture nous communiquera des solutions potentielles. En attendant, les administrés ne pourront pas acquérir de concession dans l'ancien cimetière.

f) Autorisation pour une rétrocession de concession au cimetière

Un couple a bénéficié de l'accord pour une concession au nouveau cimetière de 3,75 m2 et qu'ils ont acquitté la somme de 121,50 € auprès du Trésor Public.

Ils souhaitent à présent rétrocéder cette concession à la commune pour en acquérir une autre plus grande donc de 6,25 m2 pour faire un caveau. Le Maire propose au Conseil d'accéder à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve cette rétrocession de concession au profit de la commune ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant y compris le remboursement de la somme versée dans le cadre de l'acquisition de cette première concession.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	8	4	8	12	12	0	0

g) Demande de subvention complémentaire : US Sornac

L'association de football US Sornac sollicite auprès de la Mairie une subvention complémentaire cette année afin de pouvoir se réengager sportivement pour l'année prochaine.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 2 000 € au titre d'une subvention complémentaire sur l'exercice budgétaire 2023, Budget Principal.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	8	4	8	12	8	1	3

3/ FINANCES – SECTION INVESTISSEMENT

h) Le programme de voirie 2023 (consultation et choix de l'entreprise)

Monsieur le Maire présente le tableau qui fait état des propositions découvertes lors l'ouverture des plis suite à la consultation menée par le Syndicat de la Diège dans le cadre de la convention signée pour les programmes de voirie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue le marché public à l'entreprise RMCL pour un montant de dépenses totales pour le programme de voirie 2023 de 102 393,40 € HT.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	8	4	8	12	12	0	0

i) L'opération city stade (plan de financement)

Monsieur le Maire présente le projet initial de financement de cet espace multisport avec son city stade. Il propose de lancer ce projet avec le dernier devis de l'entreprise proposant les équipements souhaités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le plan de financement présenté ce jour sous réserve de l'obtention de la totalité des aides annoncées.
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et à mandater toutes les dépenses concernées sur le budget Principal 2023 avec une marge de 15 % sur les prix. Retour de Mme CHAUSSADE.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	9	3	9	12	11	0	1

4/ CREATION D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN VEHICULE TAXI (Demande n°2)

Par un arrêté municipal du Maire de Sornac en date du 16 mars 2019, le nombre total d'autorisations de stationnement (ADS) sur le territoire communal est fixé à 1.

Une demande de création d'une nouvelle autorisation de stationnement de taxi est parvenue en mairie. Le Maire souhaite recueillir les avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : Approuve cette démarche.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	9	3	9	12	12	0	0

5/ DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE A HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

- Parcelle AB n°259 (futur lieu d'implantation de la micro-crèche) contigüe à la parcelle 257 (communale)

Le Maire propose que la commune de Sornac sollicite Haute-Corrèze Communauté pour avoir, une servitude de passage sur la parcelle 259 afin de permettre l'entretien du terrain communal annexe sur la parcelle 257.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : Approuve la demande d'établissement d'une servitude de passage sur la parcelle 259 pour permettre à la commune de Sornac d'accéder à la parcelle communale 257.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	9	3	9	12	12	0	0

6/ PROPOSITIONS DE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SORNAC

- Avec le Conseil Départemental pour : **la contractualisation 2023-2025 (Aides aux collectivités)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la contractualisation 2023-2025 avec le Département et autorise le Maire à signer la convention.

- Avec le Conseil Départemental pour : **« Corrèze Bouclier Énergétique » (Groupement de commandes)**

Dans le cadre de la démarche « Corrèze Bouclier Énergétique », déployée par le Département de la Corrèze (en coordination avec la Chambre de Métiers de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie), ce dernier propose

la constitution d'un groupement de commandes destiné à mutualiser l'ensemble des besoins exprimés en matière d'études, de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE : D'approuver cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires ou pas.

- Avec le Syndicat de la Diège pour : **la rénovation de l'éclairage public (Programme 2023-2025)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la démarche de rationalisation et de Rénovation de l'éclairage public qui sera menée par le Syndicat de la Diège.

7/ COMMISSIONS COMMUNALES - Vote pour la composition des commissions

<p>Commission des travaux et des bâtiments communaux : M. BELLENGER Paul, Mmes GAILLARD Anna, ORLIANGE Geneviève, M. PAILLARD Valentin.</p>
<p>Commission activité économique, commerce, artisanat, petite industrie et emploi : Mmes DEZALY Joëlle, ORLIANGE Geneviève, M. PAILLARD Valentin.</p>
<p>Commission de l'eau et de l'assainissement : Mmes DEZALY Joëlle, GAILLARD Anna, GIOUX Martine, M. PAILLARD Valentin, ORLIANGE Geneviève.</p>
<p>Commission de la voirie : M. BELLENGER Paul, Mmes DEZALY Joëlle, GAILLARD Anna, MM. PAILLARD Valentin, PETIT Joël, ORLIANGE Geneviève.</p>
<p>Commission des finances : ORLIANGE Geneviève, M. PAILLARD Valentin, M. BELLENGER Paul.</p>
<p>Commission cadre de vie, environnement et fleurissement : M. BELLENGER Paul, Mmes DEZALY Joëlle, GAILLARD Anna, PASQUET Gisèle, M. PETIT Joël.</p>
<p>Commission du tourisme, des loisirs et des relations avec les associations : Mmes COIFFARD Alexandra, GAILLARD Anna, MICHELON-NATTERO Isabelle, ORLIANGE Geneviève.</p>
<p>Commission de la communication et du bulletin communal : M. Paul BELLENGER, Mmes GAILLARD Anna, MICHELON-NATTERO Isabelle, ORLIANGE Geneviève</p>
<p>Commission des relations avec l'école : Mmes CHAUSSADE Danièle, DEZALY Joëlle, MICHELON-NATTERO Isabelle, ORLIANGE Geneviève, COIFFARD Alexandra.</p>
<p>Commission sanitaire et social : Mmes CHAUSSADE Danièle, COIFFARD Alexandra, DEZALY Joëlle, MICHELON-NATTERO Isabelle, PASQUET Gisèle, ORLIANGE Geneviève</p>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve la composition des différentes commissions communales.

Pour information, il y a 1 abstention pour la commission de l'eau et de l'assainissement, 1 abstention pour la commission de la voirie et 1 abstention pour la commission Finances.

8/ COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES - Vote pour la composition des commissions

NOM DES COMMISSIONS	ELU TITULAIRE	ELU SUPPLEANT
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	Joelle DEZALY	Alexandra COIFFARD
RESSOURCES	Martine GIOUX	Alexandra COIFFARD
ECONOMIE	Geneviève ORLIANGE	Valentin PAILLARD
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)	Geneviève ORLIANGE	Martine GIOUX
PROXIMITE	Isabelle MICHELON-NATERRO	Martine GIOUX
ENVIRONNEMENT	Jean-François LOGE	Joelle DEZALY

Composition adoptée à l'unanimité.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	9	3	9	12	12	0	0

9/ INFORMATIONS

- La boucherie

Le liquidateur judiciaire a fait une estimation du matériel dans la boucherie. La liste complète du matériel sera transmise dans les jours à venir à la Mairie. A voir si la collectivité se porte acquéreur pour récupérer rapidement le local.

- La nouvelle pharmacie

Ce point a été abordé en début de séance.

10/ QUESTIONS DIVERSES

. Vu le peu de jeunes pouvant participer à la cérémonie de citoyenneté prévue initialement le 1^{er} juillet à 11h à la Mairie, la cérémonie est reportée au samedi 16 septembre 2023 à 11h00.

. Mme DEZALY s'étonne de ne pas avoir eu à l'ordre du jour l'achat du terrain communal souhaité par l'ACCA.

M. le Maire répond que l'association de la Chasse doit revenir vers la mairie après leur AG et/ou les réunions internes.

Le Maire a clos la séance à 20 h 45.